

Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance





Tables des matières

Nos engagements -

1 Renforcer la capacité des collectivités et des partenaires à soutenir les familles et les jeunes enfants.	4 -
2 Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie.	5 -
3 S'assurer que les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont de haute qualité.	6 -
4 Améliorer l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	8 -
5 Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	9 -
6 S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.	10 -
7 Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.	12 -

Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance

Juin 2008

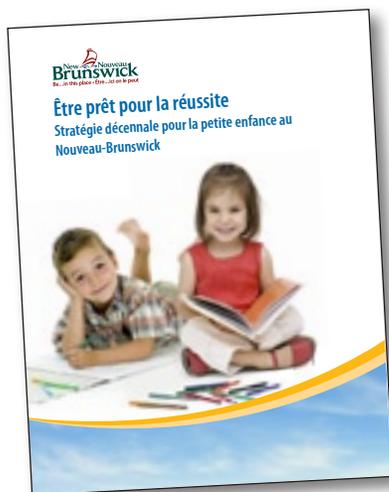
Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 5421





Être prêt pour la réussite – Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick repose sur les recherches réalisées dans le domaine de la petite enfance ainsi que sur les meilleures pratiques utilisées ailleurs. Elle répond aux défis et aux recommandations qui se sont dégagés de la consultation provinciale sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Notre stratégie est plus large qu'une stratégie classique en matière de services à l'enfance. Elle comprend un certain nombre d'engagements visant à soutenir les parents qui ont de jeunes enfants, peu importe leurs choix en matière de services de garde. Complément du plan d'éducation récemment publié par le gouvernement, du Plan provincial de la santé et de la stratégie du mieux-être, elle met l'accent sur les premières années de l'enfance, les plus formatrices – celles qui préparent l'avenir de chaque enfant afin qu'il soit en santé, autonome et qu'il réussisse dans la vie.

Être prêt pour la réussite – Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick présente une vision qui nous dotera du meilleur réseau de programmes et de services de soutien intégrés, de haute qualité, pour les jeunes enfants au pays. Elle s'articule autour de trois grands objectifs :

- Tous nos jeunes enfants sont heureux, en santé, curieux et prêts à réussir à l'école et dans la vie.
- Les parents peuvent travailler ou étudier, sachant que leurs enfants sont bien encadrés dans des milieux stimulants de grande qualité.
- Toutes les collectivités participent et à la mise en oeuvre de stratégies et d'initiatives locales pour répondre aux besoins des familles et des jeunes enfants.

Avec la collaboration et l'appui des parents, des intervenants en petite enfance, du secteur des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des partenaires communautaires, cette stratégie concentrera nos efforts en vue d'atteindre ces objectifs. Pour ce faire, nous prenons les engagements suivants :

Engagement n° 1: Renforcer la capacité des collectivités et des partenaires à soutenir les familles et les jeunes enfants.

Engagement n° 2: Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie.

Engagement n° 3: S'assurer que services de garde et les programmes d'apprentissage et les des jeunes enfants sont de haute qualité.

Engagement n° 4: Améliorer l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Engagement n° 5: Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Engagement n° 6: S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.

Engagement n° 7: Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.

Chacun de ces engagements est étayé par un certain nombre d'initiatives qui sont décrites dans le document intégral de la stratégie. Nous sommes résolus à travailler avec nos collectivités et nos partenaires des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de raffiner et d'implanter graduellement chacune de ces 39 initiatives et de progresser chaque année vers la tenue de nos engagements et la réalisation de notre vision.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, une nouvelle somme de 5,7 millions de dollars sera investie dans des initiatives d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, somme qui est en sus des 5,7 millions ajoutés en 2007-2008 au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ces nouveaux fonds viendront compléter les 80 millions de dollars que nous investissons déjà dans les programmes, les services et les mesures de soutien destinés aux parents et aux enfants du Nouveau-Brunswick.

Engagement n° 1 :

Renforcer la capacité des collectivités et des partenaires à soutenir les familles et les jeunes enfants.

En consultation avec les parents et les intervenants communautaires, concevoir et mettre en oeuvre quatre sites de démonstration pour mettre à l'essai les centres de la petite enfance afin de mieux intégrer les services et les ressources de soutien aux jeunes enfants et d'offrir une expérience homogène aux parents et aux jeunes enfants. (Initiative 1)

Dans l'étude *Early Years II, 2007*, les auteurs Fraser Mustard, Stuart Shanker et Margaret Norrie McCain font état des avantages qu'il y a à utiliser le savoir-faire, le leadership et l'appui communautaires pour établir des centres intégrés de développement de la petite enfance et de formation au rôle de parent.

Les auteurs reconnaissent qu'il existe de nombreux programmes et services destinés à la petite enfance, mais ceux-ci sont mal intégrés. Pour remédier à la situation, ils recommandent de créer dans les écoles un réseau de centres de développement de la petite enfance et de formation au rôle de parent, lequel favoriserait l'intégration des programmes, des ressources et des services de soutien pour les enfants d'âge préscolaire et leur famille.



- 
- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance* nous investirons 400 000 dollars par année pour créer quatre projets de démonstration afin de mettre à l'essai sur une période de trois ans le concept de centres de développement de la petite enfance au Nouveau-Brunswick.

Engagement n° 2 :

Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie.

Continuer de mettre l'accent sur les campagnes Excellence dans le rôle parental et L'apprentissage et la garde des jeunes enfants de même que sur les ressources prônant l'importance du développement sain de l'enfant et la nécessité de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité (Initiative 5).

- ✓ En prenant appui sur la campagne existante de sensibilisation à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, nous continuerons à faire valoir l'importance des premières expériences d'apprentissage de l'enfant, à guider les parents dans l'obtention de services de garde de qualité pour leurs enfants et à encourager les fournisseurs de services de garde informels à devenir des foyers-garderies communautaires réglementés. Cette campagne aidera, de concert avec le travail effectué grâce au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants du Nouveau-Brunswick, à améliorer la qualité et l'accessibilité des places en garderie réglementée dans la province.

Élargir la gamme de services et de ressources de soutien offerts aux enfants et aux familles à risque par l'intermédiaire du réseau de centres de ressources familiales et de leurs centres satellites dans la province (Initiative 9).

Il existe treize centres de ressources familiales financés par le gouvernement fédéral et plus de 65 sites satellites offrant du soutien et des services aux enfants et aux familles dans l'ensemble de la province. Chaque centre a de la souplesse quant aux programmes et aux services particuliers qu'il offre pour répondre aux besoins des familles de sa collectivité. La plupart des centres offrent les services suivants : des programmes de compétences parentales, des programmes de halte-familiale et des groupes de jeu, des groupes de soutien et des séances de formation pour les parents, des programmes de préparation à l'école, des cuisines collectives, ainsi que des bibliothèques et des joujouthèques. Plus de 6 500 parents et 7 400 enfants bénéficient des services des centres principaux et de leurs sites satellites.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous affecterons 400 000 dollars par année en nouveaux fonds au réseau des

centres de ressources familiales et des sites satellites dans la province afin de leur permettre d'améliorer leurs programmes et leurs ressources de soutien pour les parents et les enfants d'âge préscolaire et ainsi soutenir un nombre encore plus grand de familles néo-brunswickoises.

Engagement n° 3 :

S'assurer que les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont de haute qualité.

Soutenir l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que l'ensemble du personnel de garderies réglementées reçoivent la formation dispensée par les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants. (Initiative 10)

Travailler avec l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick et le secteur des services de garde à la mise en oeuvre des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants, en français et en anglais, dans chaque garderie réglementée de la province. (Initiative 20)

Au cours de la consultation provinciale menée sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, nous avons entendu les parents dire qu'ils souhaitaient éviter la « scolarisation » des services de garde des jeunes enfants et préféreraient que les « enfants puissent être des enfants » au moyen de programmes d'activités axés sur le jeu et adaptés à l'âge. Un ingrédient clé des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité réside dans des programmes fondés sur le jeu ou sur l'expérience qui correspondent aux forces et aux besoins particuliers des jeunes enfants.

Pour tenir compte de la diversité linguistique et culturelle de la province, on a élaboré deux programmes éducatifs distincts, l'un en français et l'autre en anglais. La vision commune qui sous-tend ces deux programmes veut que tous les enfants puissent grandir et atteindre leur plein potentiel avec dignité, confiance et le goût de vivre et d'apprendre. Convenant aux garderies de type familial ou en établissements, ces programmes éducatifs émergent cherchent à compléter ceux de la maternelle et de l'école élémentaire. Ils indiquent comment les parents, les éducateurs de la petite enfance et les fournisseurs de services de garde peuvent maximiser le potentiel du jeu pour la garde et l'apprentissage des jeunes enfants. Ils aident à créer le contexte et les ressources nécessaires pour que les enfants soient curieux, courageux et confiants dans leur quête de connaissances et de compétences, sécurisés dans leur identité linguistique et culturelle et respectueux de la diversité.



- ✓ Plus de 3 millions de dollars ont été affectés, dans le cadre du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, afin de mettre en oeuvre, dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, les



nouveaux programmes éducatifs dans l'ensemble des garderies réglementées et des centres de ressources familiales. Ces programmes éducatifs seront également disponibles dans des centres de ressources familiales à l'attention des parents et des personnes qui gardent des enfants afin qu'ils puissent offrir des expériences d'apprentissage stimulantes à leurs jeunes enfants.

Les nouveaux programmes éducatifs ont été mis à l'essai dans un certain nombre de garderies réglementées. La formation nécessaire pour offrir ces programmes commencera en septembre 2008 à l'échelle de la province, en partenariat avec le secteur de service de garde. D'ici septembre 2009, l'ensemble du personnel de garderie en milieu réglementé auront reçu la formation relative à ces nouveaux programmes éducatifs.

Continuer de soutenir le nouveau Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en vue de financer des modèles de formation flexibles qui aident le personnel de garderie en milieu réglementé à répondre aux exigences provinciales en matière de formation. (Initiative 13)

- ✓ Grâce au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, des subventions sont offertes aux personnel de garderie en milieu réglementé afin de les aider à répondre aux exigences provinciales en matière de formation. Le personnel de garderie en milieu réglementé qui travaillent à l'obtention d'un certificat d'un an en éducation de la petite enfance est admissible à une aide de 3 000 dollars pour aider à payer le coût de la formation.

Travailler avec le secteur des services de garde en vue de continuer à améliorer la rémunération du personnel de garderie en milieu réglementé. (Initiative 18)

Nous investissons 13 millions de dollars par année dans le *Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité* pour le perfectionnement professionnel et l'augmentation des salaires du personnel de garderie en milieu réglementé de la province.

Depuis l'adoption de ce programme, les salaires moyens du personnel de garderie en milieu réglementé ont augmenté comme suit :

- personnel ayant une formation reconnue en éducation de la petite enfance : augmentation de 85 pour cent, soit de 7,04 \$ l'heure à 13,07 \$ l'heure;
 - personnel sans formation reconnue en éducation de la petite enfance : augmentation de 50 pour cent, soit de 7,04 \$ l'heure à 10,59 \$ l'heure.
- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous allons améliorer les salaires du personnel des garderies grâce à des investissements de 475 000 dollars. Cela va se traduire par une majoration de 39 cents l'heure pour le personnel ayant une formation reconnue en éducation de la petite enfance et de 19 cents l'heure pour le personnel sans formation

reconnue en éducation de la petite enfance. Grâce à ces nouveaux fonds, les augmentations totales depuis 2001 seront de 4,50 \$ l'heure pour le personnel ayant une formation reconnue en éducation de la petite enfance et de 2,75 \$ l'heure pour le personnel sans formation reconnue en éducation de la petite enfance.

Les résultats de l'analyse en cours concernant l'équité salariale du personnel de garderies réglementées feront partie des discussions futures avec le secteur des services de garde en milieu réglementé.

Recruter de nouveaux spécialistes en apprentissage précoce pour soutenir la mise en oeuvre efficace et durable des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants dans toutes les garderies réglementées. Ces spécialistes aideront également les parents et les fournisseur de services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants intéressés à utiliser cette ressource afin d'offrir des activités d'apprentissage stimulantes aux enfants d'âge préscolaire. (Initiative 21)

Au cours de la consultation provinciale sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, on nous a dit que des ressources d'apprentissage et des services de soutien devraient être disponibles pour tous les jeunes enfants afin de s'assurer qu'ils aient des niveaux comparables d'habiletés et de connaissance à leur entrée en maternelle.

On nous a également dit que les parents, les enseignants et le secteur des services de garde en milieu réglementé doivent s'entendre sur ce que signifie la préparation à l'école et sur ce dont les enfants ont besoin pour être prêts à entrer à l'école.

✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous investirons 550 000 dollars dans le recrutement de nouveaux spécialistes en apprentissage précoce afin de soutenir la mise en oeuvre des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants. Les spécialistes utiliseront une approche axée sur l'encadrement et le mentorat pour soutenir le personnel des garderies réglementées, le personnel des treize centres de ressources familiales et des 65 sites satellites de la province, ainsi que les coordonnateurs de la transition à l'école du système scolaire.

Engagement n° 4 :

Améliorer l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Continuer de soutenir le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans la création et le maintien de places de garderie à l'intention des nourrissons, des enfants vivant en milieu rural et des enfants dont les parents ont des horaires de travail saisonniers ou ne correspondant pas aux horaires normaux. (Initiative 26)



Au cours de la consultation provinciale sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, on nous a dit qu'il fallait davantage de places en garderie réglementée dans la province, en particulier pour les nourrissons, les enfants vivant en milieu rural, les enfants dont les parents travaillent à temps partiel et les enfants dont les parents ont des horaires de travail saisonniers ou ne correspondant pas aux horaires normaux.

- ✓ Nous avons récemment injecté 5,7 millions de dollars dans le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de la province. Grâce à ce fonds, les garderies réglementées peuvent recevoir des fonds de démarrage pour la création de nouvelles places pour les nourrissons, les enfants vivant en milieu rural, les enfants dont les parents travaillent à temps partiel et les enfants dont les parents ont des horaires de travail ne correspondant pas aux horaires normaux. En date de mars 2008, le financement ainsi offert avait permis de créer 166 nouvelles places pour les nourrissons, 116 nouvelles places pour les enfants vivant en milieu rural, 72 nouvelles places pour les enfants ayant besoin d'heures prolongées et 40 nouvelles places pour les enfants dont les parents ont un emploi saisonnier. Ce nouveau financement mettra à profit les progrès réalisés jusqu'ici dans l'amélioration de l'accès aux services de garde pour les parents et les enfants du Nouveau-Brunswick.

Engagement n° 5 :

Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin qu'un plus grand nombre de familles du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier des subventions pour services de garderie offertes dans le cadre du Programme d'aide pour les services de garderie. (Initiative 28)

Le *Programme d'aide pour les services de garderie* offre des subventions aux parents qui ont des enfants dans des garderies réglementées. Les subventions sont fondées sur la taille de la famille, les besoins de la famille en services de garde et le revenu familial. Pour obtenir la subvention maximale, une famille doit avoir un revenu annuel net de 22 000 dollars. Des subventions partielles sont offertes aux familles admissibles dont le revenu annuel net va jusqu'à 41 000 dollars par année, selon une échelle mobile.

Nous avons écouté ce que les Néo-Brunswickois nous ont dit lors de la consultation provinciale sur les services d'apprentissage et de garde. Nous avons entendus que l'abordabilité des services de garde constitue un défi de taille pour les parents.

Les taux de subvention pour services de garderie n'ont pas été augmentés depuis 2003.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous investirons 800 000 dollars afin d'augmenter jusqu'à un maximum de 12 pour cent les taux de subvention pour services de garderie. Ceci représente une augmentation jusqu'à 2,50 \$ par jour pour des services à temps plein et jusqu'à 1,25 \$ par jour pour des services à temps partiel. Ce financement supplémentaire aidera à rendre les services de garde plus abordables pour plus de 3 700 enfants et familles du Nouveau-Brunswick.

Soutenir les familles qui passent de l'aide sociale à un emploi rémunéré en leur offrant des subventions pour services de garderie sur une période prolongée. (Initiative 30)

Le *Programme d'aide pour les services de garderie* offre des subventions pour services de garderie aux personnes à faible revenu et aux bénéficiaires de l'aide sociale s'ils travaillent, s'ils sont en formation ou s'ils ont, eux ou leurs enfants, des besoins spéciaux ou des besoins médicaux.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous investirons 250 000 dollars annuellement pour offrir des subventions pour services de garderie aux bénéficiaires de l'aide sociale qui sont récemment sans emploi ou qui ont récemment terminé une formation et sont activement à la recherche d'un emploi. Pour bien des familles qui bénéficient de l'aide sociale, cela aidera à faciliter la transition sur le marché du travail.

Engagement n° 6 :

S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.

Élaborer des stratégies pour soutenir le recrutement et la rétention des travailleurs de soutien en autisme qui s'occupent d'enfants d'âge préscolaire en milieu communautaire. (Initiative 33)

Grâce à son *Programme de services destinés aux enfants autistiques d'âge préscolaire*, le gouvernement provincial offre une aide financière aux familles qui ont des enfants d'âge préscolaire afin qu'elles puissent obtenir des services d'intervention fondés sur l'expérience clinique et dispensés par des intervenants agréés travaillant dans des organismes communautaires. Nous savons que les organismes communautaires de la province qui offrent des services aux enfants autistiques ont du mal à recruter et à retenir des intervenants en autisme.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous affecterons 1 300 000 dollars de plus à ces organismes afin d'améliorer la rémunération de leurs intervenants qui travaillent auprès d'enfants autistiques d'âge préscolaire.

Fournir des fonds en vue d'augmenter le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux qui ont accès à un travailleur de soutien lorsqu'ils fréquentent une garderie réglementée. (Initiative 34)

Des fonds provinciaux sont offerts dans le cadre du *Programme des travailleurs de soutien* pour que les enfants ayant des besoins spéciaux puissent avoir accès à un travailleur de soutien (auxiliaire) dans une garderie réglementée.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous augmenterons le financement de ce programme de 150 000 dollars par année afin d'offrir ce soutien à un plus grand nombre de familles qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux et d'améliorer le recrutement et le maintien en poste des travailleurs et des auxiliaires de soutien.

Améliorer le soutien offert aux organismes d'intervention précoce afin d'assurer que ces services sont disponibles pour favoriser le développement sain des enfants et des familles prioritaires. (Initiative 35)



Par son programme des *Initiatives pour la petite enfance*, le gouvernement provincial finance la prestation de services de garderie intégrés et d'intervention précoce afin d'améliorer l'autonomie des familles prioritaires et de favoriser le développement sain et la préparation scolaire des enfants prioritaires. Le gouvernement offre un financement de 3 250 dollars par place par année à 17 organismes d'intervention précoce communautaires qui offrent ces services aux enfants prioritaires et à leurs parents. Ce financement est également utilisé pour permettre aux enfants prioritaires de fréquenter une garderie réglementée et de bénéficier de programmes adaptés à leur développement.

Pendant la consultation provinciale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, on nous a dit qu'il fallait de meilleurs services de diagnostic et d'intervention

pour les enfants d'âge préscolaire ainsi que pour les enfants d'âge scolaire qui sont aux prises avec des troubles de comportement ou de développement.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous affecterons 350 000 dollars de plus par année au réseau existant d'organismes d'intervention communautaires. Cela se traduit par une augmentation de 150 dollars par place par année – en sus des 3 250 dollars actuels par place – pour renforcer les services d'intervention aux enfants et aux parents à risque pendant que le gouvernement entreprend la refonte du programme des *Initiatives pour la petite enfance* et du système de protection de l'enfance.

Engagement n° 7 :

Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.

Mettre en oeuvre un modèle pour l'établissement de profils communautaires du développement de la petite enfance (au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), des données socio-économiques issues du recensement, des données relatives aux services et programmes, et des données de diverses autres sources) en tant qu'outil d'évaluation et de planification au niveau de la collectivité. (Initiative 38)

Dans plusieurs provinces au Canada, le concept des profils communautaires est reconnu comme un outil efficace qui aide le gouvernement et les collectivités à comprendre les besoins des jeunes enfants et des familles, à cerner les lacunes, puis à planifier des services et des mesures de soutien en conséquence, et à évaluer l'efficacité de ces services et interventions.

L'établissement d'un profil communautaire se fait à l'aide de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) – une évaluation réalisée par les éducateurs à la maternelle pour évaluer le développement des enfants dans cinq domaines : santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité affective, développement langagier et cognitif, et aptitudes à la communication et connaissances générales. Ces données sont ensuite regroupées au niveau communautaire pour brosser un tableau du développement global des jeunes enfants d'une collectivité. Les résultats peuvent ensuite être mis en rapport avec les données socio-économiques issues du recensement et les données relatives aux services et aux programmes existants pour aider le gouvernement et les collectivités à mieux comprendre les forces et les faiblesses des collectivités, puis à élaborer des plans pour la prestation de services et d'interventions en conséquence.

- ✓ Dans le cadre du *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance*, nous commencerons à travailler à la mise en oeuvre de cet outil d'établissement de profils communautaires à l'échelle de la province.

Soutenir le nouveau comité ministériel sur le développement et la garde des jeunes enfants dans ses efforts visant à assurer une meilleure intégration des politiques, des programmes et des services touchant la petite enfance à tous les niveaux du gouvernement. (Initiative 39)

Pendant la consultation provinciale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, on nous a dit qu'il fallait une meilleure coordination entre les ministères qui offrent des programmes et des services aux enfants et aux familles.





Nous avons créé un nouveau comité ministériel sur le développement et la garde des jeunes enfants afin d'examiner les résultats de la consultation, les recherches et les meilleures pratiques et d'élaborer une stratégie provinciale en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ce nouveau comité constitue l'un des rares forums du genre au Canada et est, en soi, un élément clé du plan d'intégration des politiques, des programmes et des services concernant la petite enfance à tous les niveaux du gouvernement pour mieux aider les parents et les collectivités à préparer les jeunes enfants à l'école et à la vie.

- ✓ Nous avons également nommé Mme Margaret Norrie McCain à titre de conseillère provinciale en apprentissage précoce afin de guider et de soutenir le nouveau comité ministériel. Coauteure des études *Early Years* sur la petite enfance et la recherche cérébrale, Mme McCain travaille inlassablement à diffuser les résultats des recherches les plus récentes et à faire valoir la nécessité et les avantages qu'il y a à investir dans la petite enfance.

Pour aller de l'avant

Nos engagements sont ambitieux et exigent les efforts de l'ensemble de nos partenaires si nous voulons atteindre nos objectifs.

Nous sommes résolu à travailler avec tous nos partenaires afin de raffiner les initiatives restantes énoncées dans notre stratégie décennale. Le nouveau projet d'établissement des profils communautaires que nous lancerons au cours de l'année 1 fournira au gouvernement et aux collectivités de l'information qui nous aidera à mieux comprendre les besoins de nos jeunes enfants et de nos familles et à raffiner nos stratégies de soutien à leur intention. L'information ainsi recueillie sera également utile pour établir des données de base qui nous permettront de mesurer nos progrès dans l'amélioration des résultats des jeunes enfants, tout en les aidant à réussir à l'école et dans la vie.